

0000001

Jean Tremblay  
1234, rue inconnue  
Nulle part (Québec) A1A 1A1

## La compagnie ABC

**Date à laquelle l'état de votre participation a changé**

29 octobre 2010

**Numéro de contrat**

11111111

Certaines options s'offrent à vous pour l'affectation de l'actif que vous détenez dans le présent régime. Consultez les options à la page 2, puis remplissez le formulaire selon les instructions indiquées à la page 1.

### La valeur de votre actif en date du 17 janvier 2011

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Vos cotisations                    | 25 798,24 \$ |
| Les cotisations du promoteur       | 43 687,12    |
| Valeur de votre compte             | 69 485,36 \$ |
| Répartition de vos droits acquis : |              |
| Droits non immobilisés             | 240,89 \$    |
| Droits immobilisés - QC            | 69 244,47    |

#### Remarque importante concernant la valeur de vos droits

Les montants indiqués dans le présent rapport ne sont donnés qu'à titre indicatif. Entre la date d'inscription d'un montant et la date à laquelle des sommes sont retirées du régime, la valeur de vos droits peut **augmenter ou diminuer** en raison :

- de cotisations supplémentaires ou de modifications à votre compte;
- de fluctuations de vos revenus de placement;
- de rajustements à la valeur marchande des placements garantis en cas de rachat anticipé;
- de l'impôt ou des frais applicables, s'il y a lieu, en cas de retrait.

#### Veillez lire attentivement votre relevé

Nous avons tout fait pour nous assurer de l'exactitude du présent relevé; veuillez toutefois le lire attentivement et nous signaler toute erreur.

## Vos options - Lorsque vous cessez de participer au Régime de retraite enregistré

En date du 17 janvier 2011

### Si vous ne faites rien

Votre actif restera dans le présent régime si vous **ne faites pas** connaître votre choix à la Financière Manuvie d'ici au 17 avril 2011.

### Des questions?

#### Vous avez besoin d'aide pour choisir une option?

L'un des spécialistes en solutions de transition de la Financière Manuvie peut vous aider.

Vous pouvez communiquer avec eux de 9 h à 17 h (HE), du lundi au vendredi.

Vous n'avez qu'à composer le (225) 563-6802, ou envoyer un courriel, à l'adresse [GRS\\_IS\\_TESTERS@manulife.com](mailto:GRS_IS_TESTERS@manulife.com)

**Consultez le relevé ci-joint pour en savoir plus sur votre épargne.**

## Le rapport sur vos options

En date du 17 janvier 2011

Nom du participant : Jean Tremblay

Numéro de participant : 235257748

Numéro de client : 11111111

## Régime de retraite enregistré

Numéro de contrat : 11111111

Division : 5-Technicentre Plus

## Options de transfert pour l'actif immobilisé

### Option 1 - Conserver votre actif auprès de la Financière Manuvie

- **Option 1A** - Si vous voulez continuer à épargner, transférez votre actif dans un **Régime personnel Manuvie CRI** (compte de retraite immobilisé). Vous pouvez continuer de bénéficier de nombreux avantages qu'offrait votre régime collectif. Lisez le dépliant ci-joint. Vous remarquerez à quel point il est facile d'adhérer à un régime.
- **Option 1B** - Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, transférez votre actif dans un **régime de revenu de retraite collectif Manuvie (FRV)**.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site [www.manuvie.ca/pro](http://www.manuvie.ca/pro). À la section des participants, cliquez sur le lien « Avant de prendre votre retraite ». Vous pouvez également communiquer avec la Financière Manuvie pour obtenir une trousse d'information.

### Option 2 - Transférer votre actif auprès d'un autre établissement financier

Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, vous pouvez transférer votre actif dans un autre régime qui prévoit l'immobilisation des fonds, comme un fonds de revenu viager (FRV), un autre régime de retraite enregistré (RRE), ou souscrire une rente viagère immédiate. Si vous souhaitez continuer à épargner, vous pouvez transférer votre actif dans un autre régime qui prévoit l'immobilisation des fonds, comme un autre régime de retraite enregistré (RRE), un compte de retraite immobilisé (CRI), ou souscrire à une rente différée.

## Options de virement de l'actif non immobilisé

### Option 1 - Conserver votre actif auprès de la Financière Manuvie

- **Option 1A** - Si vous voulez continuer à épargner, transférez votre actif dans un **REER (Régime enregistré d'épargne-retraite) Régime personnel Manuvie**. Vous pouvez continuer de bénéficier de nombreux avantages qu'offrait votre régime collectif. Lisez le dépliant ci-joint. Vous remarquerez à quel point il est facile d'adhérer à un régime.
- **Option 1B** - Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, transférez votre actif dans un **régime de revenu de retraite collectif Manuvie (FERR)**.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site [www.manuvie.ca/pro](http://www.manuvie.ca/pro). À la section des participants, cliquez sur le lien « Avant de prendre votre retraite ». Vous pouvez également communiquer avec la Financière Manuvie pour obtenir une trousse d'information.

## Options pour votre actif

|            | Immobilisé | Non immobilisé |
|------------|------------|----------------|
| REER       |            | ✓              |
| FERR       |            | ✓              |
| En espèces |            | ✓              |
| Rente      | ✓          | ✓              |
| CRI        | ✓          |                |
| FRV        | ✓          |                |
| RRE        | ✓          |                |

## Avant la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire

Conformément aux règles de l'impôt sur le revenu en vigueur, tout actif détenu dans un régime enregistré doit servir à la souscription d'un produit de revenu de retraite enregistré (par exemple un FERR, FRV, une rente) avant la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire.

Cette règle s'applique à votre actif immobilisé **et** à votre actif non immobilisé.

## À propos de votre actif immobilisé

Vous ne pouvez pas encaisser des sommes immobilisées. Ces sommes doivent servir à vous procurer un revenu de retraite.



## Choisissez une option

Veillez cocher la ou les options qui vous intéressent. Indiquez votre choix pour votre actif immobilisé **et** pour votre actif non immobilisé.

### Pour vos placements

|                          | Non immobilisés | Immobilisés  |
|--------------------------|-----------------|--------------|
| Valeur de vos placements | 240,89 \$       | 69 244,47 \$ |

**Option 1A** - Transférer vos fonds dans un contrat Régimes personnels de la Financière Manuvie, si vous souhaitez continuer à épargner. (Remplissez le formulaire ci-joint)

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|

**Option 1B** - Transférer votre actif dans le régime de revenu de retraite collectif de la Financière Manuvie (si vous voulez commencer à toucher un revenu de retraite)

Un représentant communiquera avec vous pour discuter des options de versement et vous fournir les formulaires nécessaires.

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|

Votre numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**Option 2** - Transférer vos fonds auprès d'un autre établissement financier

Nom de l'établissement financier \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro du compte \_\_\_\_\_

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|

**Option 3** - Vendre vos placements et encaisser le produit

Envoyer votre paiement à :

votre adresse personnelle telle qu'elle est indiquée sur la première page

votre compte bancaire par dépôt direct

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> | Interdit |
|--------------------------|----------|

Nom de votre banque \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
1 0 8 1 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 1 1 0 0 1 1 1 1 1 1

N° de domiciliation    N° de l'institution    N° de compte

### Instructions spéciales

Si vous avez des instructions spéciales à nous communiquer, veuillez les indiquer ci-dessous.

## Ce que vous devez faire

1. Choisir une (des) option(s).
2. Signer la section Autorisation ci-dessous.
3. Remplir les formulaires requis\*.
4. Retourner cette page et les formulaires dûment remplis dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse suivante :

Financière Manuvie  
 DAVENPORT 2139 DANIELLE DR  
 Royal Trust Tower, 77 King St W,  
 4th Fl  
 Montréal QC N2J4C6

Veillez conserver un exemplaire de ce rapport dans vos dossiers.

\*Communiquez avec l'un des spécialistes en solutions de transition si vous avez besoin de formulaires

### Veillez transmettre cette information à la Financière

**Manuvie d'ici au 17 avril 2011.** Si vous ne faites pas connaître votre choix d'ici à la date précitée, l'actif restera dans votre compte établi au titre du présent régime.

**Si vous avez un conjoint au sens de la législation en matière de retraite applicable**, vous devrez peut-être présenter un formulaire de renonciation du conjoint selon la ou les options choisies. Communiquez avec la Financière Manuvie pour obtenir des précisions.

**Le rapport sur vos options**

En date du 17 janvier 2011

Nom du participant : Jean Tremblay

Numéro de participant : 235257748

Numéro de client : 11111111

---

**Régime de retraite enregistré**

Numéro de contrat : 11111111

Division : 5-Technicentre Plus

---

**Autorisation de règlement des droits à retraite**

J'ai pris connaissance des options qui me sont proposées. J'autorise la Financière Manuvie à procéder au règlement de mes droits conformément au(x) choix que j'ai indiqué(s) ci-dessus et aux formulaires que je transmets avec cette page.

**Signature**

X \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

 **Pour communiquer avec nous**

Si vous avez des questions sur le présent rapport, appelez sans frais un spécialiste en solutions de transition, au (225) 563-6802.

00005YCNYYNN



**Option 2 - Transférer votre actif auprès d'un autre établissement financier**

Si vous voulez commencer à retirer un revenu de retraite, vous pouvez transférer votre actif dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou souscrire à une rente. Si vous souhaitez continuer à épargner, vous pouvez transférer votre actif dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou souscrire à une rente différée.

**Option 3 - Vendre vos placements et en encaisser le produit**

Les retraits font l'objet de retenues d'impôt et la somme que vous retirez devra figurer dans votre déclaration de revenus.